



Syndicat National des Monuments Historiques CGT

Élisabeth Mayeur
Secrétaire Générale adjointe du SNMH-CGT

A

Madame Aurélie Filippetti
Ministre de la Culture et de la Communication

Paris, le 20 décembre 2013

Objet : préavis de grève pour les personnels de l'abbaye du Mont-Saint-Michel

Madame la Ministre,

Le Syndicat National des Monuments Historiques (SNMH-CGT-Culture) dépose ce jour un préavis de grève reconductible à compter du 26 décembre 2013 couvrant l'ensemble des personnels de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Le CHSCT spécial Nord Ouest Île-de-France convoqué par les élus CGT le 12 septembre 2013 sur l'unique point à l'ordre du jour concernant les conditions de travail au Mont-Saint-Michel a émis un certain nombre de préconisations. Parmi celles-ci, la constitution d'un groupe de travail était censé apporter des réponses relatives aux conditions de travail des agents, très dégradées depuis la mise en place des nouvelles conditions d'accès au site. Une première réunion s'est tenue le 27 novembre, au cours de laquelle des propositions concrètes ont été apportées par la CGT. Depuis, nous n'avons eu aucune réponse de l'administration et aucune suite n'a été donnée au CHSCT.

D'autres réunions concernant l'organisation des navettes dédiées se sont tenues avec l'ensemble interlocuteurs or, force est de constater qu'elles n'ont pas été particulièrement fructueuses.

Enfin, suite à une assemblée générale le 2 décembre 2013, les agents ont fait part à monsieur Philippe Bélaval, par l'intermédiaire de leurs représentants, de leurs revendications. A ce jour, le président du CMN n'a pas daigné y répondre.

C'est pourquoi, dans le cadre du présent préavis, les agents revendiquent :

- la mise en place de navettes dédiées supplémentaires
- l'installation d'abris pour attendre les navettes au départ du parking et au départ du Mont
- le renforcement de l'éclairage public sur le trajet reliant le parking au départ des navettes
- l'accès aux personnels de l'abbaye aux parkings situés au plus près du départ des navettes (parking P2)
- la révision de l'organisation du travail des agents de l'abbaye afin de prendre en compte les risques supplémentaires liés à l'augmentation du temps de trajet

Nous restons à votre disposition pour toutes négociations dans le cadre du présent préavis, conformément à la réglementation.

Veuillez recevoir, madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Copie : Philippe Bélaval, président du CMN

61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70/71 📠 01.40.15.51.77

Mel : snmh.cgt@culture.gouv.fr / Internet : www.cgt-culture.fr/ Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>